



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocation de parent isolé

Question écrite n° 11396

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur le nombre de plaintes déposées par les caisses d'allocations familiales (CAF). Il lui demande de lui indiquer le nombre de plaintes qui ont été déposées par les CAF départementales contre des fraudes aux allocations versées aux parents isolés durant l'année 2006.

Texte de la réponse

En 2010, les caisses d'allocations familiales (CAF) ont détecté 13 114 fraudes aux prestations familiales et aux aides au logement. Elles ont déposé 2 750 plaintes pénales, soit 21 % des fraudes détectées. Les CAF ont également prononcé 2 766 pénalités administratives. Les dépôts de plaintes portent le plus souvent sur plusieurs prestations. C'est la raison pour laquelle les CAF recensent globalement leurs dépôts de plainte et non prestation par prestation. Le nombre et le montant des fraudes détectées sur chaque prestation font, en revanche, l'objet d'un suivi très précis. Par exemple, les fraudes à l'API (ou RSA majoré) ont représenté, en 2010, 7 % des cas de fraude, détectées, et 8 % en montant (7,2 Meuros de préjudice financier sur les 90 millions de fraudes détectées toutes prestations confondues).

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11396

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 2007, page 7444

Réponse publiée le : 3 janvier 2012, page 98